

## **CLUB ALPIN FRANÇAIS**

### Label qualité des refuges en matière de respect de l'environnement

Remarques sur la proposition du OEAV et du DAV.

- Sur le principe, le CAF est favorable au projet, dans la mesure où il présente une liste d'objectifs qui permettent de diminuer l'impact du refuge sur le milieu.
- Mais le projet manque d'objectifs quantifiés mesurables, d'où la difficulté de le présenter comme un cahier des charges permettant l'obtention d'un label. Il s'agit plutôt d'une liste d'objectifs environnementaux d'ordre général, vers lesquels il faudrait tendre.
- Un certain nombre de refuges de haute-montagne ne sont pas concernés par ces critères : petits refuges, refuges isolés difficile d'accès. Les critères retenus correspondent pour la plupart à de gros refuges, ressemblant à des hôtels d'altitude.
- Les critères ne tiennent pas compte de la taille du refuge, de ses moyens d'approvisionnement (câble, téléphérique, hélicoptère, portage), de son mode de gestion.
- Un critère pourrait être ajouté : la régulation des flux (réservation).